

	COMMISSION EUROPÉENNE Direction générale "Education et culture" Formation professionnelle Développement de la politique de la formation professionnelle
--	---

Bruxelles, 21/05/03
 DG EAC B/1 JBJ

NOTE POUR INFORMATION

AUX MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Objet: Professionnalisation durable : Conclusions de l'étude d'évaluation externe et recommandations en termes de suivi.

1. Introduction

Cette note présente les principaux résultats de l'évaluation du projet *Professionnalisation durable*. Ces résultats sont utilisés comme base pour un ensemble de conclusions par la Commission se concentrant sur la façon dont la méthodologie développée par ce projet peut être utilisée dans le cadre plus large de la déclaration de Copenhague sur une coopération accrue dans le domaine de la formation professionnelle européenne.

2. Contexte

Le projet *Professionnalisation durable*¹ a été lancé en 2001 par le ministère de l'éducation français. En 2001 et 2002, le projet a développé et testé une méthodologie pour l'élaboration de normes européennes communes de qualification (*référentiels*) et de certificats². Neuf pays ont participé activement au projet (Belgique, République tchèque, France, Grèce, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Espagne et Roumanie), tandis que quatre autres (Allemagne, Danemark, Irlande et Luxembourg) y ont pris part en tant qu'observateurs. Le CEDEFOP et la Fondation européenne pour la formation ont également participé. Le projet a été conjointement financé par la Commission européenne et le ministère français de l'éducation. Dans une déclaration commune des pays participants en février 2002, il a été convenu que le développement ultérieur du projet devait être basé sur une étude d'évaluation. La Commission a été invitée à entreprendre et à coordonner cette étude. Suite à un appel d'offres restreint en automne 2002, la direction générale 'Education et culture' a engagé Cynthia Deane, Consultante en matière d'enseignement et de développement de *Options Consulting*, Irlande, pour mettre en œuvre l'étude.

¹ Voir **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** pour une documentation complète sur le projet.

² Cette méthodologie a abouti à des profils de qualification et à l'élaboration des diplômes de responsable de l'hébergement dans le secteur de l'hôtellerie et de technicien logistique dans le secteur de l'automobile.

3. Principales conclusions de l'étude d'évaluation externe

L'étude d'évaluation conclut que *La professionnalisation durable* a été un projet réussi, mené suivant des objectifs ambitieux et accomplissant un programme de travail exigeant dans un temps relativement court. Les résultats concrets ont été :

Création d'une méthodologie pour décrire les activités, les tâches et les compétences dans le cadre d'une profession particulière, aboutissant à ce qui a été appelé *un référentiel*³ ; développement de *profils professionnels pour les responsables de l'hébergement et les techniciens logistique* ; développement d'*objectifs de certification* pour ces deux professions ainsi que d'*orientations pour les objectifs de formation et le contenu des cours* ; accord sur *un glossaire* constituant une base terminologique pour le projet ; *une déclaration politique commune* (par les 9 pays susmentionnés) stipulant qu'ils mettront en œuvre la validation et la reconnaissance des diplômes sur la base des travaux du projet, en prenant en considération les recommandations du projet. Outre cela, *des procédures communes pour une certification ont été préparées* mais aucun accord n'a encore été atteint, en raison d'exigences sensiblement différentes au sein des pays participants.

Tout en appréciant comme il se doit ces résultats positifs mais en notant également un certain nombre de domaines où des améliorations sont nécessaires, l'étude d'évaluation émet quatre recommandations principales :

3.1 Accent

Il est nécessaire de mettre l'accent sur les objectifs stratégiques clés soulevés au niveau politique, notamment ceux articulés dans le processus de Lisbonne et élaborés par la déclaration de Copenhague.

Actions clés : Utiliser l'expérience de la professionnalisation durable pour identifier des orientations en termes de bonnes pratiques, des normes de qualité et des facteurs critiques de succès pour le développement de compétences et de qualifications au niveau sectoriel, national ou européen. Communiquer et propager le modèle en tant que bonne solution pour permettre la réalisation des priorités énoncées dans la déclaration de Copenhague.

3.2 Simplification

Il est nécessaire de simplifier la méthodologie développée par la professionnalisation durable.

Actions clés : faire évoluer la méthodologie en un outil qui puisse être adopté de manière flexible à différents niveaux ; sectoriel, national et européen. La méthodologie devrait être développée de manière à pouvoir répondre à différents objectifs ; par exemple, le développement type d'objectifs professionnels, le développement type d'une formation professionnelle et le développement type en vue d'une certification. Faire participer des partenaires sociaux et des pays au développement et à la mise en œuvre du nouveau modèle. Développer un outil WEB pour mettre en œuvre le référentiel "new-look".

³ Un référentiel est défini comme un inventaire établissant le point de référence pour des activités et des tâches liées à une profession, des compétences/aptitudes professionnelles liées à ces activités et les objectifs de certification pour garantir la maîtrise de la profession.

3.3 Consolidation

Consolider le travail du projet de Professionnalisation durable pour aborder la question du maintien des qualifications à jour, en assurant qu'elles sont vraiment durables.

Actions-clés : Engager les partenaires sociaux européens comme participants actifs dans des développements futurs au sein des secteurs. Explorer la création de qualifications transversales ou d'unités de certification à des niveaux intersectoriels. Assurer que les modèles de meilleures pratiques de la recherche et de la pratique internationales sont examinés et utilisés comme base par le projet, plutôt que d'être réinventés.

3.4 Intégration

Il est nécessaire d'intégrer les outils développés par le projet aux travaux en cours dans le projet dans le cadre de la déclaration de Copenhague.

Actions clés : La Commission prendra la responsabilité de lier le projet aux travaux en cours dans le processus de Copenhague (notamment dans les domaines de la qualité, du transfert d'unités de cours capitalisables, de la transparence). Encourager le directeur de projet à jouer un rôle de coordination et d'autres participants clés à soutenir la mise en œuvre des aspects de stratégie. Soutenir les présidences grecques et italiennes pour exécuter le plan de travail proposé pour 2003, en se référant tout particulièrement à l'élaboration d'orientations simplifiées et à l'expérimentation du modèle révisé de référentiel dans les secteurs sélectionnés. Se préparer à l'intégration complète du nouveau modèle sur une base volontaire au niveau national ou sectoriel à partir de 2004.

4. Recommandations pour le suivi de l'évaluation externe

Le projet de Professionnalisation durable a été très bien géré malgré le manque de participation des partenaires sociaux. Il a accompli un programme de travail ambitieux et exigeant dans un temps relativement court. Le projet a produit des résultats importants qui doivent être systématiquement intégrés dans le suivi de la déclaration de Copenhague, notamment en rapport avec les groupes de travail sur la transparence, le transfert d'unités de cours capitalisables et la qualité, et il est nécessaire de poursuivre très rapidement le développement de la méthodologie du projet. Les points suivants revêtent une importance particulière :

- Poursuivre le projet de Professionnalisation durable dans une seconde étape plus définitive requiert *une simplification et une rationalisation de la méthodologie*. Il est difficile de voir comment la méthodologie existante pourrait être durable étant donné l'approche extrêmement exigeante en termes de temps et de ressources appliquée en 2001 et 2002. Ces ressources ont été justifiées pendant la première étape mais il est difficile d'imaginer comment ce niveau de dépenses pourrait être maintenu dans une situation normale où les ressources sont rares. Une simplification est également nécessaire pour créer une méthodologie robuste à utiliser sur une base de bas en haut et il ne devrait pas être considéré comme acquis que le niveau de compétence le plus élevé est disponible et peut être mobilisé.
- Poursuivre le projet de Professionnalisation durable dans une seconde étape plus définitive requiert la participation complète des partenaires sociaux à tous les niveaux, européen ainsi que national et sectoriel. L'approche méthodologique développée par le projet ne réussira probablement pas si elle doit être basée sur un modèle centralisé exclusivement géré au niveau européen. Il est crucial de développer une méthodologie

pratique qui puisse être utilisée par les secteurs et les branches éprouvant le besoin de disposer de normes européennes ou internationales de qualification. Cette approche décentralisée, de bas en haut, doit être intégrée dans un cadre établissant des liens avec les qualifications nationales existantes et les objectifs politiques européens. Néanmoins, une coordination européenne est également nécessaire afin d'éviter une duplication inutile du travail et d'établir un accord sur les secteurs, les branches et les professions où des profils communs sont tout particulièrement nécessaires.

- L'approche de la professionnalisation durable *doit être entièrement intégrée dans le suivi de la déclaration de Copenhague* et peut servir en tant que modèle (mais pas le seul) concret visant le développement des qualifications et des compétences au niveau sectoriel. Sur la base de la proposition de la Commission concernant la façon de coordonner le travail sur les qualifications et les compétences sectorielles, cela signifierait que le Comité consultatif sur la formation professionnelle devrait être impliqué dans la coordination globale de la méthodologie de la professionnalisation durable.
- La poursuite de la méthodologie de la professionnalisation durable requiert des ressources. Le programme Leonardo Da Vinci pourrait être utilisé à cet effet. La Commission a proposé de renforcer l'accent sectoriel du programme Leonardo Da Vinci déjà à partir de 2003/2004. Si les propositions de projet répondent aux exigences nécessaires en matière de qualité, on pourrait trouver là une base financière pour faire évoluer la méthodologie vers une seconde étape plus définitive.

En résumé ; la méthodologie développée par le projet de professionnalisation durable mérite d'être poursuivie et utilisée largement en Europe. Il est néanmoins nécessaire que la méthodologie soit encore développée, à la fois conformément aux conseils donnés par l'étude d'évaluation et conformément aux points énumérés dans la présente conclusion.